

CALENDRIER POST-BAC 2011-2012

4 GRANDES ETAPES : *S'INFORMER *POSTULER *REPONDRER *S'INSCRIRE

sur : www.admission-postbac.fr

S'INFORMER

Dès le 2 DECEMBRE 2011

Votre fils/fille peut s'informer sur les formations. Des liens avec les établissements sont actifs.

JOURNEES PORTES OUVERTES :

- 21 janvier : LYCEES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS → STS et CPGE
- 28 janvier : METROPOLE LILLOISE → Universités/IUT/écoles d'ingénieurs, de commerce et spécialisées
- 11 février : HORS METROPOLE LILLOISE → Universités/IUT/écoles d'ingénieurs, de commerce et spécialisées

POSTULER

Du 20 JANVIER au 20 MARS 2012

Votre fils/fille doit **obligatoirement se porter candidat(e)** sur le site pour toutes les formations gérées par le portail post-bac. Il s'inscrit avec son **numéro d'identifiant élève (INE)** et une **adresse mél valide**. Le numéro d'inscription et le code confidentiel attribués dès la 1ère connexion sont à **CONSERVER** jusqu'au 30 septembre. Le **numéro d'inscription au baccalauréat** sera également demandé en cours d'inscription.

↳ jusqu'à **36 VŒUX POSSIBLES (12 VŒUX maximum par type de formation)**

L'ordre des vœux est modifiable jusqu'au **31 mai**.

ATTENTION : votre fils/fille n'aura qu'**UNE SEULE PROPOSITION** : la mieux placée dans sa liste de vœux classés. **LA HIERARCHISATION DES VŒUX est donc une étape de réflexion primordiale.**

REPONDRER

3 PHASES de proposition d'admission

- ↳ **7 juin** à partir de 14 H
- ↳ **21 juin** à partir de 14 H
- ↳ **12 juillet** à partir de 14 H

A chaque phase, votre fils/fille disposera de **5 jours pour répondre** ; à défaut il sera « démissionné » automatiquement de la procédure.

4 POSSIBILITES DE REPONSE :

↳ **OUI DEFINITIF** : « j'accepte définitivement cette proposition ».

Aucune autre proposition ne sera faite à la phase suivante.

↳ **OUI MAIS** : « j'accepte la proposition mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés ».

Votre fils/fille participe alors aux phases d'admission suivantes. Attention si une proposition lui est faite sur un vœu mieux placé votre fils/fille perdra les droits sur l'ancienne proposition.

↳ **NON MAIS** : « je refuse la proposition mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés ».

Attention : votre fils/fille ne pourra plus être admis dans la formation refusée même si aucune autre proposition ne lui est faite par la suite.

↳ **DEMISSION GENERALE** : « je renonce à toutes les candidatures de ma liste de vœux ». Dans ce cas, votre fils/fille ne pourra plus postuler sur « admission postbac », y compris en procédure complémentaire.

S'INSCRIRE

Après avoir répondu « **OUI DEFINITIF** » ou « **OUI MAIS** » un message précisera les modalités et les dates d'inscription propres à chaque établissement.